

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département du
Calvados



EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal
de la Commune de SOIGNOLLES
14190

Date d'affichage : 15/04/2025

Délibération n° 2025-15

Date de convocation : 31/03/2025

CONTRAT DERATISATION

Nombre de membres :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Le 8 avril 2025 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie,
Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige,
Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Était absent excusé : Mr BESANÇON Geoffroy.

Mr MENARD Bruce a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Contrat Dératisation

La campagne de dératisation sur la commune avec l'entreprise EMPG depuis 2023, n'a pas donné satisfaction.
Il a été décidé d'un commun accord, de mettre fin au contrat.

Mme FIEFFÉ présente deux devis :

- Normandie Nuisibles pour un montant de 908,34 € HT, soit 1 090,01 € TTC - Devis n° 001419
- ANF 14 pour un montant de 2955.04 € TTC (Pas de TVA) - Devis n° DE0222

Il est proposé au conseil municipal :

- De RETENIR le DEVIS N° 001419 de la société Normandie Nuisibles pour un montant de 908,34 € HT, soit 1 090,01 € TTC
- D'AUTORISER Mme le Maire ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE DE RETENIR LE DEVIS N° 001419 DE LA SOCIÉTÉ NORMANDIE NUISIBLES POUR UN MONTANT DE 908,34 € HT, SOIT 1 090,01 € TTC ET D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DÉLÉGATAIRE A SIGNER TOUTE PIÈCE NECESSAIRE À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

Certifié exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Mr MENARD Bruce

Pour extrait conforme
Le Maire,
Mme FIEFFÉ Patricia

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 014-211406749-20250408-DELIB_2025_15-DE

